

Frais de scolarité annuels

Lycée

	Externat	1/2 pension			Pension
		3 jours (au choix)	4 jours (au choix)	5 jours	
Contribution Familiale	1 468 €	1 468 €	1 468 €	1 468 €	1 468 €
Frais Fixes (y compris Assurance Scolaire)	306 €	306 €	306 €	306 €	306 €
Cotisation A.P.E.L. (1er enfant)	22 €	22 €	22 €	22 €	22 €
Cotisation Centre Psychopédagogique	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €
Restauration (repas et surveillance)	-	694 €	925 €	1 156 €	-
Pension (du lundi midi au vendredi midi)	-	-	-	-	5 750 €
Total annuel	1 817 €	2 511 €	2 742 €	2 973 €	7 567 €
<i>Soit un budget mensuel (9 mois)</i>	<i>201,89 €</i>	<i>279,00 €</i>	<i>304,67 €</i>	<i>330,33 €</i>	<i>840,78 €</i>

Repas occasionnel
7,50 €

EXTRAITS DU REGLEMENT FINANCIER

- **Bourses nationales** : Le lycée est habilité à accueillir les élèves boursiers. Dépôt du dossier au mois de septembre. Renseignements auprès des services de l'économat.

- **Réductions « fratrie »** : Les familles qui inscrivent simultanément dans l'ensemble scolaire plusieurs enfants bénéficient d'une réduction automatique :

- 10% sur la contribution familiale de chaque enfant (dès deux enfants scolarisés),
- 30% sur la contribution familiale du 3e enfant,
- 40% sur la contribution familiale du 4e enfant,
- 50% sur la contribution familiale du 5e enfant et suivants.

- 4% sur la demi-pension ou la pension pour les fratries de deux enfants,
- 7% sur la demi-pension ou la pension pour les fratries de trois enfants et plus.

- **Restauration** : Sur présentation d'un certificat médical, une retrocession des frais variables est consentie en cas d'absence prolongée (à partir de deux semaines d'absences consécutives), égale à 40% du prix de vente du repas occasionnel.

Les repas occasionnels sont possibles pour tout élève externe. Le compte lié à l'utilisation de la Carte d'Identité Scolaire doit néanmoins être approvisionné préalablement par carte bancaire via le portail EcoleDirecte. En fin d'année, le crédit non utilisé est reporté automatiquement sur l'année suivante ou remboursé en cas de départ de l'élève.

Demi-pension 4 et 3 jours : le choix des jours de restauration sera demandé par le secrétariat du lycée en septembre à l'issue de la première semaine de cours. Ce choix sera définitif et valable toute l'année.

Changement de régime : Un changement dans l'année est possible à la fin du trimestre (12 semaines) pour les élèves de seconde, et du semestre pour les élèves de premières et terminales. Le changement occasionne des frais de 90€.

- **Des aménagements financiers** sont accordés aux familles dont le **quotient familial de la Caf** est inférieur à 1200 €. Pour une prise en compte dès le premier relevé de frais, l'attestation du mois d'août 2025 doit être adressée à l'économat au plus tard le **lundi 15 septembre 2025**. Ces aménagements ne sont pas cumulables avec les réductions fratries.

Quotient familial Caf	Contribution familiale
supérieur à 1 200€ /mois	1 468,00 €
compris entre 1 101 € et 1 200 €	950,00 €
compris entre 1001 € et 1 100 €	450,00 €
compris entre 901 € et 1 000 €	280,00 €
compris entre 801 € et 900 €	240,00 €
inférieur ou égal à 800 €	200,00 €